

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 23 janvier 2024* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères, Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT : le conseiller Jean Précourt

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 19

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-01

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 - Fauchage des abords des routes 2024 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 - BUDGET et PTI ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 - Taxation 2024 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Autorisation à la directrice générale - Formations continues obligatoires ;
08. ADMQ - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2024 ;
09. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ses contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$;
10. Autorisation de paiement de l'Avenant relatif au contrat d'assurance - Surprime de l'Avenant pour l'année 2024 ;
11. Autorisation de paiement de l'Avenant relatif au renouvellement des polices d'assurances accident pour l'année 2024 ;
12. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5504 36 8093 lié à l'adresse 70, rang de l'Île ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation de paiement à la firme *Groupe TCJ* - Envoi d'une mise en demeure à l'Hôtel Traversy ;
14. Mandat à la firme *Groupe TCJ* - Procédures judiciaires pour la démolition des fondations de l'immeuble situé au 1, rue Georges, et le nettoyage des lieux ;
15. Autorisation de paiement à la SPAD ;
16. Octroi de contrat à M. Donald Boisclair pour le déneigement du chemin temporaire du rang de l'Île pour l'année 2024 suite au glissement de terrain survenu le 1^{er} novembre 2022 ;

SÉCURITÉ INCENDIE

17. Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activités de 2023 ;

SÉCURITÉ CIVILE

18. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant Inc. - Stabilisation des berges du rang de l'Île au 31 décembre 2023 ;

VOIRIE MUNICIPALE

19. Mandat à la firme Techni-Consultant Inc. - Accompagnement professionnel forfaitaire pour l'année 2024 - Services de première ligne ;

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Écocentre *ÉCO MP INC.* - Adhésion pour l'année 2024 ;
21. Autorisation de paiement de la retenue à la firme *GFL Environmental Services inc.* - Vidange des boues étangs aérés ;
22. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant Inc. - Collaborateurs externes pour la vidange des boues étangs aérés ;
23. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;
24. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;
25. Adoption du règlement numéro 249-2023 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie ;
26. Autorisation d'achat de compteurs d'eau ;
27. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François - Adoption du budget 2024 ;
28. Autorisation de paiement à la firme *Les Services EXP inc.* - Surveillance des travaux - Mise à niveau du site de dépôt des neiges usées ;
29. Autorisation de paiement de la retenue à *Groupe 132 Inc.* - Site de dépôt des neiges usées - Phase 2 ;
30. Octroi de contrat à la firme *Les Services EXP inc.* - Caractérisation environnementale de Phase 2 - Site de dépôt des neiges usées ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

31. Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - Adoption du budget 2024 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. Adoption du règlement 247-2023 modifiant le règlement de zonage 160-2017 afin de modifier certaines dispositions ;
33. Avis de motion et présentation du projet de règlement 251-2024 modifiant le règlement d'urbanisme 158-2017 afin d'y intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie ;

LOISIRS ET CULTURE

34. Autorisation d'achat d'un système de son avec haut-parleur - Patinoire du secteur Notre-Dame ;
35. Journées de la persévérance scolaire 2024 - Résolution d'appui ;
36. Autorisation de paiement au Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre - Aide financière 2024 ;
37. Demande de commandite 2024 - Association de Hockey Mineur des Villages ;
38. Demande d'aide financière - École Maurault - Projet de restructuration de la cour de l'école Maurault ;

-
39. Affaires diverses ;
 40. Documents déposés ;
 41. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
 42. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 décembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 décembre 2023 et d'en autoriser la signature.

2024-01-02

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 - FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2024-01-03
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 - BUDGET ET PTI

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2024-01-04
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 - TAXATION 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2024-01-05
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 20 décembre 2023 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 décembre 2023 ;

2024-01-06
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commissaire-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Janvier

ANNÉE 2024

Liste des comptes

Déboursés directs

1	9617	Descôteaux André - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
2	9618	Beaulac Nicole - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
3	9619	Belisle Michel - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
4	9620	Garage Pierre Dufresne - Réparation du camion F250 R-2023-12-439	4 629,45 \$
5	9621	Gauthier Serge - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
6	9622	Le lien maison de la famille - Aide financière 2023 R-2023-12-462	2 000,00 \$
7	9623	Vidal Maurice - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
8	9624	Centre de services scolaire de la Riveraine - Soutien financier d'amélioration de la cours d'école Vincent-Lemire	2 000,00 \$
9	9625	Traversy Nathalie - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
10	9626	Techni-Consultants inc. - Divers mandats d'ingénierie R-2023-12-437-438-445-446-447-450-451-452-455-463	17 935,81 \$
11	9627	Stantec Experts Conseils Ltée. - HP conduites rues Daneau/Descheneaux R-2023-12-456	24 133,25 \$
12	9628	PLP Consultants - Programmation logiciel maintien des actifs municipaux R-2023-12-444	1 149,75 \$
13	9629	Pluritec Ltée. - Balancement hydraulique & étude préparatoire R-2023-12-453	15 429,54 \$
14	9630	GFL Environnement Services inc. - Décompte #1 Vidange des boues R-2023-12-448	549 235,58 \$
15	9631	DPE Distribution Pro Excellence inc. - Bouteilles d'eau 600ml - Tournoi de soccer R-2023-12-464	3 345,77 \$
16	9632	Annulé	- \$
17	9633	Annulé	- \$
18	9634	Boisvert Lyne - CCU 14-11-2023 Jean-François Dostie, Martin Proulx R-2023-12-460	100,00 \$
19	9635	Bussièrès Josée - Cartes cadeaux pour Noël	158,63 \$
20	9636	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Arrosage des mouches noires	78 170,23 \$
21	9637	Petite Caisse - Repas, liqueur, eau, chips, décorations	240,35 \$
Sous-total des factures déjà payées			699 128,36 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de décembre 2023	8,54 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de décembre 2023	63,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			71,78 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de novembre 2023	1 515,04 \$
2		Bell Canada - Téléphone du mois de décembre 2023	1 515,04 \$
3		Hydro-Québec - Électricité du 13 octobre 2022 au 12 Novembre 2023	5 439,19 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	17 756,58 \$
5		M.R.C. Nicolet-Yamaska - 2 et 3/3 vers. Quote-Part 2023	27 533,34 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	11 837,65 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de décembre 2023	9 243,98 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de décembre 2023	18,34 \$
9		Télus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité	99,25 \$
10		Visa Desjardins - Vidéo, Itunes, repas réunions, Microsoft, Zoom, poste, fil réseau, WHC, registraire, carte	1 470,77 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			76 469,42 \$

Fournisseurs 2023

1	9640	Descôteaux André - Déplacements: MRC (2x), ingénieur glissement terrain (2x), rang du Haut-De-La-Rivière (2x),	- \$
2	9640	Suite: chemin De La Coulée, chemin De La Commune, inspection électricité avec Daniel Arel pour assurance	370,88 \$
3	9641	Boisvert Lyne - Déplacements: Micro-onde, MRC, glissement terrain et autres, DAS problématique, dossier taxes	347,09 \$
4	9641	Boisvert Lyne - Dépenses: Poste Canada communiqué, Cogeco (2x)	518,69 \$
5	9642	Buropro - Photocopies du mois de décembre 2023	849,52 \$
6	9643	Dépanneur Pierreville - Essence camions	476,83 \$
7	9644	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	100,74 \$
8	9645	Elevabec inc. - Remplacement de batterie descente d'urgence élévateur	425,00 \$
9	9646	Location d'équipements Raydan - Fichoir saitaire avec rallonge 8'	476,49 \$
10	9647	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation décembre 2023	80,00 \$
11	9648	L'Annonceur - Souhait des fêtes	362,17 \$
12	9649	Eurofins Environex - Test d'eau potable	646,74 \$
13	9649	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées Pville, ND	582,92 \$
14	9650	benoit gagnon les ent normandverville	1 641,17 \$
15	9651	Petite-Caisse - Repas	60,80 \$
16	9652	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Ponceau 36"	2 006,32 \$
17	9653	Mégaburo - Trombone Geant	22,90 \$
18	9654	MRC Nicolet-Yamaska - Services d'inspection, préventionniste, informatique D-Info	1 967,93 \$
19	9655/ 9656	Patrick Morin - Ampoule, embout, prise, pile, eau, douille, valve à bille, valve à compression, lave-glace, mousse	177,89 \$
20	9657	PG Solutions inc. - Recueil des règles de conservation et plan de classification, installation serveur	1 439,48 \$
21	9658	Protection incendie CFS - Inspection des extincteurs incendies	226,27 \$
22	9659	Purolator - Transport batterie clé usb eaux usées	8,34 \$
23	9660	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau décembre 2023 + Automate programmable	27 054,74 \$
24	9661	R.G.M.R. Bas St-François - 12/12 vers. Quote-part 2023	21 495,78 \$
25	9662	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 2 interventions	3 900,69 \$
26	9663	Spec-Tech inc. - Correction sur la facture #1862	342,63 \$
27	9664	Therrien Couture Jolicoeur - HP Dossier Hôtel Traversy	1 366,63 \$
28	9665	Veolia - Cueillette d'huile usée	143,72 \$
29	9666	Infotech - Transport de papeterie	38,84 \$
30	9667	ADN Communication - Alertes municipales décembre 2023	54,90 \$
31	9668	Techni-Consultant - HP dossier vidange des boues et Stabilisation des berges	6 201,52 \$
32	9669	Cyr Système - Piles au lithium 3.6V, batterie au lithium 1/2AA	103,48 \$
33	9670	Entreprise Jean Beaugard - Appel de service barrière au garage	528,89 \$
34	9671	Durocher Dauphinois Julien, notaires inc. - Avis cadastral chemin De La Coulée	652,39 \$
35	9672	Les Entreprises BCI - Réparation route rang du Haut-De-La-Rivière, coin Saint-Joseph et Saint-Louis	15 383,66 \$
36	9673	Icimédias - Publication Courrier Sud (Avis consultation 247-2023)	441,50 \$
37	9674	Guillette Lydia - Subvention Ballet (Malyka Côté) (Zoey Côté)	39,00 \$
38	9675	SPE valeur assurable - Rapport d'évaluation des bâtiment municipaux pour assurances	10 640,94 \$
Sous-total des factures à payer			101 177,48 \$

Fournisseurs 2024

1	9676	Boisvert Lyne - Dépenses: Formations professionnelles, cotisation professionnelle, Vigilis assurance	3 335,89 \$
2	9677	Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre - Aide financière 2024	5 000,00 \$
3	9678	Centre-du-Québec Sans fil - Frais annuel	115,00 \$
4	9679	Croix-Rouge Canadienne-Québec	442,00 \$
5	9680	3/6 versement déneigement 2023-2024	46 445,59 \$
6	9681	Laramée Véronique - Subvention Ski (Charles-Olivier Langevin) (Louis-Félix Langevin)	174,25 \$
7	9682	Le Lien Maison de la Famille - Aide financière 2024	2 000,00 \$
8	9683	Petite Caisse - Produits nettoiyants, tapis de bottes, aide informatique	122,55 \$
9	9684	PG Solutions inc. - Contrat d'entretien et soutien des applications	1 528,02 \$
10	9685	Infotech - Contrat de soutien, modernisation Aurora Financier 20%	8 298,90 \$

11	9686	SPAdrummond - Contrat contrôle animalier de janvier à juin 2024	4 423,04 \$
12	9687	Fadoq de Pierreville - Aide financière 2024	2 500,00 \$
13	9688	Gamelin Yvon - 2/5 vers. Dénéigement du centre communautaire	869,90 \$
14	9689	FQM Assurances - Contrat annuel 2024 , avenants, ass. Accidents dirigeants, bénévoles	43 444,63 \$
15	9690	Cercle des fermières Saint-François-Du-Lac - Aide financière 2024	250,00 \$
Sous-total des factures à payer			118 949,77 \$
Total des factures du mois			995 796,81 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - FORMATIONS CONTINUES OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des CPA offre des formations afin de parfaire le travail de la directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à sa directrice générale, madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu'elle puisse offrir le meilleur travail qui soit ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche de la directrice générale, la Municipalité s'est engagée à lui permettre de participer à toutes les formations de perfectionnement qu'elle jugeait opportunes ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale avait jusqu'au 8 janvier 2024 pour profiter d'une réduction de coût de 20 % sur toutes les formations offertes ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a de l'intérêt pour six (6) formations, soit :

- Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- Application pratique des règles de fixation des taux de taxes foncières ;
- Le leadership inclusif, levier de mobilisation et d'engagement ;
- Étiquette et conformité : les défis au quotidien ;
- Gestion des risques réputationnels : savoir développer les bons réflexes ;
- Être motivé(e) au travail... mais par quoi au juste ?

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-07

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Pierreville, à participer aux six (6) formations énumérées ci-haut et ce, au coût de 985,57 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454.

08. ADMQ - RENOUELEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 ;

2024-01-08

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024, au coût total de 1 054,13 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494

09. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME ENTREPRENEUR LORSQUE L'ENSEMBLE DE SES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit publier chaque année la liste des entrepreneurs ayant obtenu des contrats de 2 000 \$ et plus pour un montant total de plus de 25 000 \$ au cours du dernier exercice financier complet , tel que décrit dans la liste ici-bas :

Fournisseur	Description du contrat	Dépense nette
Compteurs d'eau du Québec	Achat de 198 compteurs d'eau intelligents	101 027,37 \$
Construction et Pavage Boisvert	Décompte #1 Réfection d'asphaltage - rue Ducharme et rte de la Grande-Ligne	393 797,41 \$
	Ajout de 100m d'asphaltage - rte de la Grande-Ligne	56 877,39 \$
Excavation MCBM inc.	Remplacement des conduites d'égout pluvial, sanitaire et d'eau potable sous les rues Daneau et Descheneaux	903 967,60 \$
	Nettoyage du réseau d'aqueduc rue Principale & ajout MG20 pour le chemin temporaire parallèle à la rue Daneau	4 482,59 \$
Ferme le petit lard inc.	3/6 vers. Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2022-2023	61 237,96 \$
	4/6 vers. Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2022-2023	61 237,96 \$
	5/6 vers. Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2022-2023	61 237,96 \$
	6/6 vers. Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2022-2023	42 866,58 \$
	Retenue 30% Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2022-2023	18 371,39 \$
	Déneigement, déglçage et entretien des chemins publics 2023-2026 (3 ans)	84 822,03 \$
Groupe 132 inc.	Travaux site des neiges usées Phase 2	39 183,06 \$
	Rapiçage rue Daneau et rang Courchesne	4 042,02 \$
	Chemin d'accès aux sinistrés - Glissement de terrain rang de l'Île novembre 2022	7 737,58 \$
	Rapiçage général des rues 2023	26 281,67 \$
GFL Environnemental Services inc.	Vidange des boues étangs aérés	501 525,29 \$
Les Entreprises B.C.I	Réparation conduite sanitaire rue Tremblay	10 629,36 \$
	Excavation - Entrée d'eau 6" - 2 Industrielle	9 721,64 \$
	Travaux ponceau rang St-Joseph	15 511,39 \$
	Empierrement fossé coin rang St-Joseph et St-Louis	3 291,36 \$

Les entreprises d'électricité D.A. inc.	Luminaire solaire coin Saint-Louis et Petit-Bois	3 965,96 \$
	Électricité Centre communautaire, salle Renaud-Baril	19 296,11 \$
Paysagement Précourt inc.	Aménagement parc Martel	20 312,61 \$
	Contrat horticulture 2023	16 273,07 \$
	Contrat de tonte de pelouse 2023	8 218,20 \$
Stantec Experts-conseils Itée	Remplacement des conduites d'égout pluvial, sanitaire et d'eau potable sous les rues Daneau et Descheneaux	64 758,92 \$
	Étude géotechnique - Rues Daneau et Descheneaux	13 648,38 \$
Techni-Consultant Inc.	Mise aux normes de l'assainissement eaux usées du secteur Notre-Dame	2 031,51 \$
	Gestion des actifs FCM	13 123,48 \$
	Formulaire PRACIM	4 199,51 \$
	Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable	4 987,59 \$
	Accompagnement professionnel - Projet de remplacement des conduites d'égouts des rues Daneau et Descheneaux	9 545,79 \$
	Stabilisation des berges du rg de l'Île	8 887,85 \$
	Accompagnement professionnel - Projet de vidange des boues des étangs aérés	11 393,22 \$

2024-01-09
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la présente liste déposée par la directrice générale.

10. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT RELATIF AU CONTRAT D'ASSURANCE - SURPRIME DE L'AVENANT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-277 mandate la firme *SPE valeur assurable* à procéder à l'évaluation professionnelle de la valeur immobilière des bâtiments, des équipements et des ameublements de la municipalité de Pierreville afin de détenir une couverture d'assurance suffisante ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 13237 de 1 109,62 \$ taxes comprises, émise le 19 décembre 2023 par *FQM Assurances* pour l'augmentation de la valeur assurable des bâtiments et des équipements de la police d'assurance no 050113 à la suite de l'évaluation effectuée par la firme *SPE valeur assurable* ;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance no 050113 est en vigueur pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 ;

2024-01-10
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 13237 de 1 109,62 \$ taxes comprises à *FQM Assurances* pour la surprime de l'Avenant.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – TEU Usine Notre-Dame » 02 414 00 421 « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoire » 02 701 30 421 « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.

11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT RELATIF AU RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES ACCIDENT POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement des assurances de la Municipalité pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 auprès de la FQM Assurances ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 12991 de 490,50 \$ taxes comprises, émise le 6 décembre 2023 par *FQM Assurances* se détaille comme suit :

- Police no 50113-2 - Assurance accident dirigeants

Nouvelle police 218,00 \$ taxe de 9% sur prime comprise

- Police no 50113-3 - Assurance accident bénévoles

Renouvellement de police 272,50 \$ taxe de 9% sur prime comprise

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances no 50113-2 et no 50113-3 sont en vigueur pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-11

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 12991 de 490,50 \$ taxes comprises à *FQM Assurances* pour l'Avenant accident dirigeants et accident bénévoles.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – Élus » 02 110 00 421, « Assurance Gestion financière » 02 130 00 421 « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance Comité des loisirs » 02 701 92 421

12. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES – MATRICULE 5504 36 8093 LIÉ À L'ADRESSE 70, RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2022, un glissement de terrain est survenu dans le rang de l'Île à Pierreville, obligeant l'évacuation de monsieur Charles Courchesne qui réside au 70, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Courchesne a réintégré son domicile le 1^{er} mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} mai 2023, monsieur Courchesne n'a pas bénéficié des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision de créditer pour quatre (4) mois, tous les items qui se retrouvent sur le compte de taxes, soit un montant total de 788,04 \$ tel que décrit ci-après :

MATRICULE 5504 36 8093	
Taxes foncières 2023	658,55 \$
Assainis ensemble 2023 Reg 002-2021	10,92 \$
Écocentre Odanak 2023	4,67 \$
Taxes insectes 2023	20,38 \$
Consommation eau 2023	45,75 \$
Ordures résidentielle 2023	47,77 \$
TOTAL	788,04 \$

2024-01-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un crédit du compte de taxes municipales de quatre (4) mois pour le matricule 5504 46 3495 pour l'année 2023, pour une somme de 788,04 \$;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE TCJ - ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE À L'HÔTEL TRAVERSY

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-388 mandate ses procureurs *Groupe TCJ*. afin de mettre en demeure le propriétaire de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges puisqu'un incendie a détruit le bâtiment de l'Hôtel Traversy le 7 septembre 2022 et qu'en date du 14 novembre 2023, les débris sont toujours présents sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 522760 de 1 366,63 \$ taxes comprises, émise le 31 décembre 2023 par *Groupe TCJ* se détaille comme suit :

Honoraires professionnels

Me Annie Aubé au tarif horaire de 320 \$ pour un total de 3,35 heures de travail

Débours taxables

Frais d'huissiers pour un total de 116,63 \$

2024-01-13

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 522760 de 1 366,63 \$ taxes comprises à *Groupe TCJ*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

14. MANDAT À LA FIRME GROUPE TCJ - PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR LA DÉMOLITION DES FONDATIONS DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE GEORGES ET LE NETTOYAGE DES LIEUX

CONSIDÉRANT QU'un incendie survenu le 7 septembre 2022 a détruit l'immeuble portant l'adresse civique 1, rue Georges, à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec et l'assureur ont procédé à une enquête, lesquelles sont maintenant terminées ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'incendie, l'immeuble est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a perdu plus de la moitié de sa valeur à la suite de l'incendie survenu le 7 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la transmission d'une mise en demeure visant à ce que le propriétaire de l'immeuble procède à la démolition des fondations de l'immeuble incendié et au nettoyage des lieux, celui-ci n'a effectué aucun de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des lieux n'a pas été effectué et qu'il existe un danger vu les matériaux et autres débris se trouvant sur l'immeuble ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 231 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-14

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater ses procureurs Therrien Couture Jolicoeur, s.e.n.c.r.l. pour entreprendre contre le propriétaire de l'immeuble toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre au propriétaire de prendre les mesures requises pour procéder à la démolition des fondations de l'immeuble et effectuer les travaux de nettoyage des lieux et pour autoriser la Municipalité, à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, à entreprendre elle-même les mesures requises aux frais du propriétaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SPAD

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-456 mandate la SPAD afin d'effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité pour une période de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'entente en est à sa 3^e année ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2412 de 4 423,04 \$ taxes comprises, émise le 4 janvier 2024 par la SPAD pour le 1^{er} versement de l'année 2024 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-15

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 2412 de 4 423,04 \$ taxes comprises à la Société protectrice des animaux de Drummond pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

16. OCTROI DE CONTRAT À M. DONALD BOISCLAIR POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN TEMPORAIRE DU RANG DE L'ÎLE POUR L'ANNÉE 2024 SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN SURVENU LE 1^{ER} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'à la suite du glissement de terrain du rang de l'Île, survenu le 1^{er} novembre 2022, la Municipalité a procédé à l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire aux résidences concernées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour le déneigement 2023-2024 dudit chemin temporaire afin que les citoyens concernés aient accès à leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité M. Donald Boisclair ainsi que M. Luc Lauzière à soumissionner, et ce dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

M. Luc Lauzière.....2 400,00 \$ taxes comprises

M. Donald Boisclair....2 000,00 \$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater le plus bas soumissionnaire, M. Donald Boisclair, pour la somme de 2 000,00 \$ taxes comprises ;

2024-01-16

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement 2023-2024 du chemin d'accès temporaire du rand de l'Île à M. Donald Boisclair pour la somme de 2 000,00 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

SÉCURITÉ INCENDIE

17. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE 2023

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la municipalité de Pierreville de remplir le formulaire du rapport annuel d'activités de 2023 pour le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que le rapport d'activités soit adopté par une résolution du conseil municipal de Pierreville ;

2024-01-17

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter et de déposer le rapport annuel d'activités 2023 sur le schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska.

SÉCURITÉ CIVILE

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 02247 de 1 368,20 \$ taxes comprises pour l'avancement à 100% de la portion « *Devis de services professionnels et appel d'offres - Ingénieur* » de ce mandat, et ce au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la portion « *Accompagnement durant le mandat professionnel avec la firme* » de ce mandat n'a toujours pas été exécutée à ce jour, un montant de 6 000 \$ taxes en sus reste disponible ;

2024-01-18
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02247 de 1 368,20 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

19. MANDAT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL FORFAITAIRE POUR L'ANNÉE 2024 - SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels de première ligne no 00523, *Projet 2400560 - F-*, reçue de la firme *Techni-Consultant Inc.* en date du 22 décembre 2023 pour l'assistance tout au long de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels de 3 391,76 \$ taxes comprises permet un accompagnement ciblé et personnalisé tout au long de l'année, comprenant entre autres, les activités suivantes :

- *Réponses aux différentes questions par téléphone ;*
- *Service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales ;*
- *Écoute des besoins et démarches vers des ressources externes ;*
- *Conseils sur des questions techniques provenant de citoyens ou des élus ;*
- *Explications et cohérence entre les projets ;*
- *Vigie des aides financières et nouvelles lois et règlementations ;*
- *Rencontres avec le Conseil municipal au besoin.*

CONSIDÉRANT QUE le service comprend un nombre illimité d'appels, qu'il ne comprend aucun livrable et n'est en lien avec aucun projet en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande un budget d'honoraires annuel à la firme *Techni-Consultant Inc.* afin de planifier les travaux pour les exercices subséquents ;

2024-01-19
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement no 00523, *Projet 2400560 - F -*, de la firme *Techni-Consultant Inc.* au coût de 3 391,76 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels (ING) » 02 320 00 411

HYGIÈNE DU MILIEU

20. ÉCOCENTRE ÉCO MP INC. - ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024

Les membres du conseil municipal souhaitent spécifier que la Municipalité a toujours bénéficié d'un service de qualité à l'écocentre d'Odanak.

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre 2023, la Municipalité a reçu la proposition de services d'écocentre de la communauté d'Odanak, au tarif de 20,00 \$/unité résidentielle pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2023, la Municipalité a reçu la proposition de services d'écocentre de M. Martin Proulx, président de l'entreprise ÉCO MP Inc., au tarif de 21,50 \$/unité résidentielle pour des services d'écocentre offerts durant toute l'année 2024, soit durant les 12 mois de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ÉCO MP Inc. aura à fournir et distribuer à la population, un dépliant d'information expliquant les conditions d'admissibilité, le fonctionnement et les heures d'ouverture de « l'Écocentre » ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de services d'écocentre 2024 signée par la Municipalité et M. Martin Proulx, l'horaire d'accessibilité à l'écocentre sera :

Du 24 janvier au 22 février 2024.....2 jours/semaine

Du 26 février au 4 mai 2024.....4 jours/semaine

Du 6 mai au 21 décembre 2024.....6 jours/semaine

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ÉCO MP Inc. sera ouvert à l'année et qu'elle est située sur le territoire de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-20

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise ÉCO MP Inc. au tarif de 21,50 \$/unité résidentielle, pour la somme totale de ± 26 681,50 \$ pour l'année 2024 ;

QUE la cotisation de 21,50 \$/unité résidentielle est prévue au règlement 248-2023 relatif à la taxation pour l'année 2024 ;

QUE le montant mentionné précédemment inclut les bâtiments appartenant à la Municipalité ;

QUE le maire, monsieur André Descôteaux, ainsi que madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer l'entente au préalable déposée à la Municipalité ;

D'ACHEMINER la présente résolution à ÉCO MP Inc. ;

ET D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la communauté d'Odanak.

**21. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À LA
FIRME GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. -
VIDANGE DES BOUES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-292 octroie le mandat de vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise *GFL Environmental Services Inc.*, pour la somme de 980 012,41 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-448 autorise une retenue temporaire de 35 000 \$ pour la réparation d'une conduite d'aération et payable sur une facture distincte, à la réception de la recommandation de la firme *Techni-Consultant Inc.* à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no LQ02025565 qui inclus la retenue de 40 241,25 \$ taxes comprises, émise le 29 novembre 2023 par *GFL Environmental Services Inc.* pour la réparation de ladite conduite d'aération ;

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement émise à cet effet par la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-21

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue de 40 241,25 \$ taxes comprises à *GFL Environmental Services Inc.* ;

QUE cette dépense sera assumée par le secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

**22. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-
CONSULTANT INC. - COLLABORATEURS EXTERNES
POUR LA VIDANGE DES BOUES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-218 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* à titre de collaborateurs externes dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02248 de 4 833,32 \$ taxes comprises, émise le 16 janvier 2024 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels d'accompagnement dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-22

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02248 de 4 833,32 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

23. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1860280 de 1 580,91 \$ taxes comprises, émise le 14 décembre 2023 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 100 *Coordination intervenants (Item 4.1)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche, dans le cadre de ce mandat, est de ± 4 685,23 \$ taxes comprises et exécuté à 60% ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-23

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1860280 de 1 580,91 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

24. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1867228 de 948,54 \$ taxes comprises, émise le 18 janvier 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 100 *Coordination intervenants (Item 4.1)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche, dans le cadre de ce mandat, est de ± 5 633,78 \$ taxes comprises et exécuté à 60% ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-24

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1867228 de 948,54 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

**25. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2023
RELATIF À LA TAXATION DU COURS D'EAU LAVOIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2023 RELATIF À LA TAXATION
DU COURS D'EAU LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2023, la Municipalité de Pierreville a déposé une demande écrite d'entretien du cours d'eau verbalisé Lavoie pour l'ensablement de celui-ci, empêchant l'égouttement normal du ponceau situé sous le rang Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité de Pierreville transmet cette demande d'entretien du cours d'eau par le biais de la résolution 2023-06-189 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs aux travaux sont assumés en partie par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit pour la somme de 8 453,97 \$ taxes incluses pour le cours d'eau Lavoie ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux réalisés sur une infrastructure ou un ouvrage n'appartenant pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaires de ladite infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de payer la facture desdits travaux d'une somme de 5 257,99 \$ taxes incluses et, qui devra par la suite, être payé par le ou les contribuable(s) ayant bénéficié(s) de ces services ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

2024-01-25

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement no. 249-2023 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie** »

ARTICLE 3. OBJET

Le conseil municipal décrète les travaux d'entretien du cours d'eau Lavoie pour une dépense de 5 257,99 \$ taxes incluses ;

ARTICLE 4. RÉPARTITION DES FRAIS

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sera réparti selon les matériaux utilisés pour les propriétés détaillées ci-après et que les personnes mentionnées seront par le présent règlement assujetti aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour le recouvrement des taxes municipales.

Voir le tableau mis en annexe A. Celui-ci fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

André Descôteaux,
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

26. AUTORISATION D'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit en tout temps, disposer de compteurs d'eau intelligents, de différents formats et en quantités suffisantes ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier compteur d'eau intelligent 1 po Ultra-son a été installé dernièrement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de 2 (deux) compteurs d'eau intelligents 1 po Ultra-son, adaptateurs 1 po inclus, au coût unitaire de 669,61 \$ taxes comprises, vendus par l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-26

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) compteurs 1 po Ultra-son vendus par *Compteurs d'eau du Québec* pour la somme de 1 358,77 \$ taxes comprises, incluant les frais de livraison de 19,55 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

27. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS - ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé, le 18 décembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2024-01-27

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François d'une somme de 3 939 818,28 \$, représentant une quote-part de 266 827,50 \$ pour la Municipalité comparativement à 258 285,00 \$ pour l'année financière 2023, soit une augmentation de 8 542,50 \$ pour le même service.

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - MISE À NIVEAU DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-428 octroie le contrat de la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville à la firme *Les Services EXP inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 793274 de 359,30 \$ taxes comprises, émise le 10 janvier 2024, se détaille comme suit :

Michel N. Houle, ingénieur principal, au tarif horaire de 170 \$ pour un total de 0,5 heure de travail ;

Éric Letendre, technicien principal, au tarif horaire de 105 \$ pour un total de 1,5 heure de travail ;

Martine Cayer, adjointe administrative, au tarif horaire de 70 \$ pour un total de 1 heure de travail.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat de 15 000 \$, le montant facturé à ce jour s'élève à 6 976,58 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-28

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 793274 de 359,30 \$ taxes comprises à la firme *Les Services EXP inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

29. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À GROUPE 132 INC. - SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES - PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-33 autorise la retenue contractuelle de 5%, soit 2 043,19 \$ taxes comprises, recommandée par la firme *Les Services EXP inc* et payable lors de l'acceptation finale des travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-07-255 autorise une retenue temporaire de 215,27 \$ taxes comprises pour la finition des travaux d'aménagement du site, et payable à la réception de la recommandation à cet effet, de la firme *Les Services EXP inc.*;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection des travaux effectués tenue le 2 octobre 2023, *Les Services EXP inc.* recommande le paiement la facture n°7939 d'une somme de 215,27 \$ taxes comprises et datée du 1^{er} décembre 2023 ainsi que la retenue de 2 043,19 \$ taxes comprises relativement à la facture n° 6948 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP inc.* demande la signature du *Certificat de réception définitive des travaux* afin de clore le présent contrat ;

2024-01-29

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 258,46 \$ taxes comprises à *Groupe 132 Inc.* pour la libération des retenues ;

ET d'autoriser la signature du *Certificat de réception définitive des travaux* émit par la firme *Les Services EXP inc.* mettant ainsi fin au présent contrat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

30. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE PHASE 2 - SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à une caractérisation environnementale des sols du site de dépôt des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2024, M. Issagha Dia, Chargé de projet *Environnement* de la firme *Les Services EXP inc.*, a confirmé, par courriel, la validité de l'offre de services PE-23-075 de 20 385,06 \$ taxes comprises et datée du 5 octobre 2023 ;

2024-01-30

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de caractérisation environnementale des sols du site de dépôt des neiges usées à la firme *Les Services EXP inc.* pour la somme de 20 385,06 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

31. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA - ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2024-01-31

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le budget 2024 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska au montant de 1 800 631 \$;

QUE le budget alloué à l'Office d'habitation de la Municipalité de Pierreville est de 429 183 \$. La SHQ contribue pour une somme de 239 449 \$ et la Municipalité de Pierreville pour 26 605 \$, comparativement à 16 943 \$ pour l'année financière 2023, ce qui représente une augmentation de 9 662 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. ADOPTION DU RÈGLEMENT 247-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

RÈGLEMENT 247-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage no 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2023 ;

2024-01-32

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Ajouter à l'article no 15.1 *Les groupes habitation* l'usage suivant :

Groupe Habitation VI (H6)

Sont de ce groupe :

- a) Maison de chambre : habitation ne comprenant qu'un seul logement, dégagée de toute autre habitation permettant plusieurs chambres en location.

ARTICLE 3.

Modifier à l'article no 15.2 *Les groupes commerce*, l'énoncé en y ajoutant ceci :

Groupe Commerce I (C1)

m) Services professionnels : services médicaux et de santé, juridique, de comptabilité, d'architecture, de génie, d'agronomie, de design, de conception, cliniques vétérinaires, bureaux administratifs.

Groupe Commerce II (C2)

h) Transport : entrepôts, garages, équipements d'entretien pour le transport, halte pour camionneurs.

La réparation, l'entretien, distribution d'essence et la vente ne sont autorisés qu'en tant qu'usage complémentaire à une entreprise de transport.

ARTICLE 4.

Modifier la grille des usages de la zone I-02 de l'annexe 4 du règlement de zonage 160-2017 afin de permettre :

Groupe Habitation VI⁷ (H6)

Sont de ce groupe :

a) Maison de chambre : habitation ne comprenant qu'un seul logement, dégagée de toute autre habitation permettant plusieurs chambres à location.

Groupe Commerce I (C1)

m) Services professionnels : services médicaux et de santé, juridique, de comptabilité, d'architecture, de génie, d'agronomie, de design, de conception, cliniques vétérinaires, bureaux administratifs.

ARTICLE 5.

Modifier la grille des usages de la zone I-03 de l'annexe 4 du règlement de zonage 160-2017 afin de retirer l'usage suivant suite à une erreur au projet de règlement no 235-2022 :

h) Finances, assurances et services immobiliers : banques, caisses populaires, assurances, services immobiliers.

ARTICLE 6.

Modifier l'article no 21 *Logement dans les bâtiments commerciaux et industriels* du règlement de zonage 160-2017 comme suit :

Dans les bâtiments commerciaux et industriels, l'aménagement et la location de logements sont autorisés aux conditions suivantes :

- Le logement doit posséder une entrée distincte du commerce ou de l'industrie, toutefois un accès du logement au commerce ou à l'industrie est permis ;
- Un seul logement ou maison de chambre par établissement industriel est permis.

ARTICLE 7.

Modifier l'article no 86 *Nombre de bâtiments principaux et leur utilisation* du règlement de zonage 160-2017 comme suit :

Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Un bâtiment principal ne peut avoir qu'une seule utilisation principale, celle-ci pouvant cependant être le fait de plusieurs établissements ou de plusieurs unités différentes, mais de même nature. Ainsi, il est possible d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain dans le cas de :

- bâtiments résidentiels multifamiliaux ;
- bâtiments commerciaux compris dans les groupes *Commerce II* ou *Agriculture V* tels que définis aux Sous-Articles 15.2 et 15.5 ;
- de bâtiments industriels ;
- de bâtiments agricoles, incluant les habitations rattachées à des exploitations agricoles permises par la LPTAA (L.R.Q., P-41.1).

Dans les cas prévus au présent règlement, un bâtiment principal peut aussi avoir une utilisation mixte (commerce et habitation).

Également, il est permis d'avoir plusieurs commerces (industries ou institutions) à l'intérieur d'un même bâtiment principal, à la condition que les usages s'y retrouvant appartiennent au même groupe d'usage selon la classification des usages prévue à l'article 15 du présent règlement.

Exceptionnellement pour les organismes privés et communautaires (groupe commerce C1), plus d'un bâtiment principal et plus d'un usage sont autorisés.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Descôteaux,
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

33. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 251-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 158-2017 AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES ÎLOTS DE CHALEUR AINSI QU'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Bussièrès qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 251-2024 modifiant le règlement d'urbanisme 158-2017 afin d'y intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement 251-2024 modifiant le règlement d'urbanisme 158-2017 afin d'y intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

LOISIRS ET CULTURE

34. AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON AVEC HAUT-PARLEUR - PATINOIRE DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Pierreville souhaite faire l'acquisition d'un nouveau système de son avec haut-parleur extérieur haut de gamme ONE SYSTEMS SP12D garantie 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services n°2009 de 3 989,63 \$ taxes comprises, émise le 5 janvier 2024 par *Spec-Tech inc.* pour l'installation et l'achat du système de son avec haut-parleur extérieur haut de gamme ONE SYSTEMS SP12D garantie 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-33

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat dudit système de son d'une somme de 3 989,63 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Patinoire ND » 02 701 30 145

35. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024 - RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-34

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que par cette résolution, la municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 12 au 16 février 2024, nous nous engageons à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire.

36. AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE - AIDE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-410 accorde une aide financière de 5 000 \$ au Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fourni ses états financiers 2023 à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-35

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 5 000 \$, en guise d'aide financière au Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre pour l'année 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Centre d'action bénévole » 02 701 93 991

37. DEMANDE DE COMMANDITE 2024 - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de Hockey Mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité *Le rendez-vous des champions* qui se tiendra le 16 mars 2024, au centre récréatif de Saint-David ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution servira à récompenser les jeunes sportifs et sportives de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette saison, cinq (5) joueurs de l'AHMV proviennent de la municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-36

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 100 \$ à titre de commandite à l'Association de Hockey Mineur des Villages ;

QUE la conseillère, madame Marie-Pier Guévin-Michaud agira à titre de représentante de la Municipalité pour la remise des médailles.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

38. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE MAURALT - PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MAURALT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'une somme de 25 000 \$ relative au projet de restructuration de la cour de l'école Maurault, émise le 13 novembre 2023 par Mme Caroline Lauzière, enseignante et membre du conseil d'établissement de l'école Maurault de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 25 ans, aucune amélioration de la cour de l'école Maurault n'a été réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de restructuration de la cour d'école prévoit l'ajout de modules de jeux de la compagnie Jambette, qui contribueront au développement des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'école Maurault ainsi que les enfants des municipalités avoisinantes bénéficieront de la restructuration de la cour ;

2024-01-37
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une aide financière d'une somme de 15 000 \$ à l'école Maurault dans le cadre de son projet de restructuration de la cour d'école.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Divers organismes » 02 701 90 990

39. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

40. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023 - Rapports mensuels du traitement des déchets des mois de novembre et décembre 2023 - Rapport mensuel du traitement du compost du mois de novembre 2023 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de décembre 2023.

2. RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE - ST-FRANÇOIS-DU-LAC
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022 ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2022 ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2022 ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023 ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2023 ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2023.

41. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 21 h 30 et se termine à 21 h 50.

42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-38
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 50.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA,
Directrice générale et greffière-trésorière
3977